



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMITE TECHNIQUE LOCAL 15 OCTOBRE 2018

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Le gouvernement ne cesse de remettre en cause notre modèle social en s'attaquant notamment à la Sécurité Sociale, à l'ensemble des régimes de retraite pour mettre en place un régime unique par point, à l'assurance chômage, aux Services publics.

Concernant les Services publics, le rapport CAP22, sous couvert de simplifier l'organisation des services de l'État, n'a d'autres objectifs que d'externaliser un maximum de missions et de mettre en place un État plate forme, promettant un nirvana numérique censé restaurer la confiance entre l'administration et les citoyens.. !!

Il ne viendrait à l'idée de personne aujourd'hui de refuser le progrès des techniques numériques dès lors qu'elles facilitent l'organisation de la société à tous les niveaux.

Souvent présentée comme la solution au désengagement de l'État en matière de services de proximité, utilisée aussi par de nombreux prestataires de services publics comme privés, voire en lieu et place des commerces de proximité, la numérisation croissante de l'économie n'est pourtant pas heureuse pour tous.

En effet, beaucoup de citoyens s'accommodent ou se déclarent satisfaits par cette nouvelle forme de relation, mais d'autres qui n'en maîtrisent pas les codes en subissent de plein fouet les carences. Plus souple, plus simple, plus rapide voire plus participative, tout cela est vrai pour certains. Pour d'autres, déjà fragilisés par les aléas de la vie, la numérisation et le lien social dématérialisé, ne constituent qu'un facteur supplémentaire d'exclusion.

Concernant le devenir des missions de la DGFIP, la promotion du numérique a d'ailleurs été placée en pointe par les « talents » du Comité CAP22. Mais leurs « convictions » les ont aussi conduits à imaginer la disparition du numéraire, la généralisation de l'accueil sur rendez vous, le réseau unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales, les agences comptables dans les collectivités importantes, le contrôle fiscal en mode intelligence artificielle.. etc...etc..

Forte de ces directives, cette assemblée de « premiers de cordée » tous sortis des mêmes écoles (Polytechnique, ENA, HEC) s'est aussi attelée à régler le sort des effectifs de la DGFIP : ainsi la récente annonce de 2 130 nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP est totalement injustifiable et inacceptable !!

LA DGFIP est devenue le fournisseur officiel des suppressions d'emplois. Rappelons, par ailleurs, le triste record détenu par la DGFIP : notre administration, depuis 10 ans, est la 1ère contributrice «à la maîtrise des effectifs de l'Etat». Cette saignée intolérable, infligée à nos services, s'ajoute donc à celles des années précédentes.

2 130 suppressions d'emplois en 2019, 1 600 en 2018, 1 630 en 2017... près du quart des effectifs en 10 ans. L'addition pourrait encore s'alourdir avec l'application annoncée par le Gouvernement de la « *méthode à 10 000* », dès l'année prochaine, pour parvenir à 50 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État à la fin du quinquennat.

Comment le directeur général compte t-il assumer, devant les usagers, la mise à sac du service public induite par cette mécanique destructrice ? En abandonnant des missions en catimini, voire en les privatisant comme dans le cadre du Prélèvement à la source ?

Nous reviendrons aujourd'hui sur la tempête politique et médiatique déclenchée par les questionnements publics du Président de la République à propos du prélèvement à la source. S'il s'agissait, en effet, d'obtenir des précisions, des assurances ou encore des modifications, n'aurait-il pas été plus simple et surtout plus respectueux des équipes en charge du projet, de les demander en toute discrétion aux services de la DGFIP concernés ?

Si les choses ne se sont pas déroulées ainsi, c'est, pour **F.O.- DGFIP**, parce que la vraie raison est ailleurs. Au règne de la communication qui est en train de prendre le PAS sur toute autre considération, il est bien évident qu'une simple annonce, indiquant que toutes les garanties avaient été obtenues, ne pouvait suffire. Il fallait nécessairement persuader les Français que le Président veille à tous les détails au risque d'introduire le doute sur la capacité des services de la DGFIP à mener à bien cette réforme.

Que les choses soient claires : **F.O.-DGFIP** a toujours été opposé à cette réforme, considérant que la collecte de l'impôt doit rester une mission de l'État. Pour autant, nous n'acceptons pas que les compétences des agents des Finances Publiques puissent être mises en doute.

Immanquablement, cette cacophonie de communication gouvernementale va laisser des traces. Ainsi, les contribuables continueront à solliciter les services de la DGFIP pour obtenir des réponses ou des assurances que les agents seront bien en peine de leur donner tant que les améliorations promises n'auront pas été traduites dans des textes législatifs et réglementaires.

Les personnels vont donc faire une nouvelle fois les frais d'une politique tournée quasi exclusivement vers la communication. En outre, ces couacs ne freineront aucunement la volonté gouvernementale de réduction des effectifs à la DGFIP. En effet, non content de demander un travail supplémentaire, le gouvernement continuera, sans état d'âme, à supprimer des emplois à la

DGFIP sans doute en remerciement de l'engagement et de la loyauté des personnels. C'est inacceptable !

Mais le Directeur Général a bien d'autres projets pour réduire la DGFIP au niveau d'une administration rabougrie, vidée de sa substance et sous-dimensionnée. En effet, il reprend les bonnes feuilles du rapport CAP22, comme, par exemple, l'expérimentation d'agences comptables en secteur local et hospitalier.

Dans le cadre de cette expérimentation, la DGFIP envisage ni plus ni moins d'offrir la possibilité aux grandes collectivités et établissements publics de santé de rapprocher les fonctions financières et comptables de l'ordonnateur et du comptable public.

Pour **F.O.-DGFIP**, tout ceci est inacceptable et porte en germe la disparition du réseau DGFIP SPL. Amputée de ses grandes collectivités et hôpitaux, la DGFIP serait donc réduite à devenir une administration de seconde zone.

Concernant l'ordre du jour de ce Comité technique local, **F.O.- DGFIP** reviendra sur les modalités de mises en œuvre de plusieurs projets de restructurations envisagés pour 2019, et sur lesquels nous avons opposé nos arguments et notre vote négatif lors du Comité technique local du 28 juin dernier.

Pour **F.O.- DGFIP**, ces restructurations, sous couvert de s'adapter aux suppressions d'emplois, ne font en réalité qu'accentuer la désorganisation des services, et elles suscitent l'incompréhension et l'inquiétude des agents, qui n'attendent aucune plus-value de cet infernal mécano. Il en va ainsi des transferts de compétences de l'activité EPS entre Landerneau et Brest, de la suppression et l'éclatement des pôle CE, et de la restructuration du cadastre en marche forcée vers le SDIF. Nous reviendrons en séance sur ces projets qui se profilent pour 2019 et nous rappellerons les revendications de nos mandants.

Ces restructurations, comme les précédentes, s'inscrivent dans un contexte de très fortes tensions dans les services où les collègues au quotidien nous font part de leurs très grandes difficultés pour effectuer les missions dans un contexte où les charges de travail sont de plus en plus inadaptées aux moyens alloués.

Comme nous l'avons déjà rappelé, ils expriment entre autres difficultés et tous services confondus, la complexité de la législation, la lourdeur des applications informatiques, la multiplication des canaux de contacts, et le manque de soutien général conduisant à la dégradation constante de leurs conditions de travail.

Un tel climat ne peut que nous conforter dans notre revendication majeure, d'arrêt immédiat des restructurations et des suppressions d'emplois !

Nous reviendrons également lors de ce CTL, sur la généralisation de l'expérimentation du travail à distance dans les SIE, qui, comme nous l'avons déjà souligné, s'inscrit dans la logique de ce qui a été mis en place sur la sphère SPL.

Ces structures de soutien peuvent être appréciées dans le sens où elles apportent un soutien matériel et technique aux services de terrains, mais pour autant, leur mise en place révèle aussi l'incapacité de l'administration à assurer un fonctionnement normal des services de proximité dans un contexte criant de manque de moyens.

Dans le prolongement des sujets liés au travail à distance, nous évoquerons aussi le télé travail, organisation qui peut sembler, à priori, intéressante pour certains collègues et certaines missions, mais dont les modalités de mise en œuvre à la DGFIP à court et plus long terme posent de nombreuses questions, nous y reviendrons en séance.

Avant de conclure et dans le contexte des annonces de la circulaire du premier ministre du 24 juillet dernier et du discours du Ministre du 11 juillet, qui évoquent pour la première des questions de mutualisations des services publics, et pour la seconde notamment des réflexions sur l'organisation du réseau de la DGFIP, **F.O.- DGFIP** rappelle aujourd'hui son attachement à défendre le réseau et toutes les missions de la DGFIP, afin que notre administration demeure au cœur même de la République et ne devienne pas un ersatz de service public.

Pour conclure, nous prenons acte de votre décision de faire du lundi 31 décembre 2018 un pont naturel. Cette décision donne suite à notre demande et revendication déjà exprimées dans cette instance, car comme nous l'avons maintes fois souligné, le dispositif des ponts naturel ne coûte rien à l'administration, et permet de concilier, un tant soit peu, l'activité des services et la vie personnelle des agents. !

